



HAL
open science

Sécuriser ses ressources en mobilisant des argumentaires spatiaux : logiques d'adaptation socio-politique des transnationales du bois en Uruguay et au Brésil entre 1990 et 2010

Pierre Gautreau

► To cite this version:

Pierre Gautreau. Sécuriser ses ressources en mobilisant des argumentaires spatiaux : logiques d'adaptation socio-politique des transnationales du bois en Uruguay et au Brésil entre 1990 et 2010 . Redon M., Magrin G., Chauvin E., Perrier-Bruslé L., Lavie E. Ressources mondialisées. Essais de géographie politique, Publications de la Sorbonne, 2015. halshs-01270315

HAL Id: halshs-01270315

<https://shs.hal.science/halshs-01270315>

Submitted on 6 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Sécuriser ses ressources en mobilisant des argumentaires spatiaux :
logiques d'adaptation socio-politique des transnationales du bois
en Uruguay et au Brésil entre 1990 et 2010**

Pierre Gautreau¹

POUR CITER CE CHAPITRE :

Pierre Gautreau. 2015. Sécuriser ses ressources en mobilisant des argumentaires spatiaux : logiques d'adaptation socio-politique des transnationales du bois en Uruguay et au Brésil entre 1990 et 2010. In : Marie Redon, Géraud Magrin, Redon M., Magrin G., Chauvin E., Perrier-Bruslé L. et Lavie E. (dir.), 2015, Ressources mondialisées : *Essais de géographie politique*. Paris, Publications de la Sorbonne.

Résumé

Ce chapitre analyse les argumentaires portés par de très grandes entreprises d'exploitation des ressources naturelles sur l'espace qu'elles investissent. Comprendre les logiques de ces discours relatifs à l'espace géographique permet de décrire plus précisément les processus historiques d'adaptation de ces entreprises à des territoires dont elles contribuent à bouleverser la structure et l'économie. Est ainsi décrit le répertoire des argumentaires à dimension spatiale mobilisés par le secteur du bois - sylviculture et transformation manufacturière- dans deux pays du Cône Sud américain, et sont interrogées leurs fonctions dans la stratégie à long terme des entreprises qui le constituent, en termes de contrôle des ressources foncières. En environ 25 ans, à partir des années 1990, une région quasiment dépourvue de tradition sylvicole s'est dotée de millions d'hectares de plantations à croissance rapide (eucalyptus, pins et acacia), et s'y est formé un secteur organisé autour des plus grandes transnationales mondiales. A la fin des années 2010, la concomitance de la crise financière internationale et de la concurrence foncière croissante liée à l'expansion agricole et à la forte réactivation de l'élevage au niveau régional, impose des contraintes nouvelles à la croissance du secteur. Pour s'adapter, celui-ci déploie un ensemble d'actions visant à sécuriser et pérenniser politiquement ses ressources sylvicoles (plantations), en désamorçant les oppositions potentielles et en enrôlant les sources de financement des investissements telles que les actionnaires ou les organismes internationaux de prêt. Parmi ces actions, la démarche discursive visant à imposer une vision particulière du partage des ressources foncières nationales, et à maintenir des marges de manœuvre spatiales ainsi que le dynamisme global de la filière est démontrée comme étant primordiale.

Mots-clés

Discours ; sylviculture ; transnationales ; ressources foncières ; Uruguay ; Brésil.

¹ Maître de Conférences, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, UMR PRODIG 8586. 2 rue Valette, 75005 Paris, pierre.gautreau@univ-paris1.fr

Introduction

Ce chapitre s'intéresse aux argumentaires de promotion des secteurs d'exploitation des ressources naturelles dominés par les très grandes entreprises et plus particulièrement à leur dimension spatiale. Il interroge à la fois la fonction que ces argumentaires remplissent dans le cadre plus large des stratégies entrepreneuriales et les analyse comme des marqueurs de l'évolution des contraintes qui pèsent sur les projets productifs de ce type d'entreprises. Ces argumentaires peuvent être définis comme des discours exprimés publiquement par des acteurs liés à ces secteurs. Ils portent explicitement sur les modes d'insertion territoriale et économique de leurs activités, fournissent une interprétation des articulations locales de leur système productif, ou développent des réflexions plus générales sur les espaces qu'ils affectent. L'analyse de ces discours s'inscrit dans une approche déconstructionniste des discours sur l'environnement et les territoires, bien établie dans les courants critiques de la géographie et plus largement dans les recherches relevant de la Critical Political Ecology (Forsyth 2003; Adger *et al.* 2001). Cette approche explore historiquement les modes d'élaboration de ces discours, généralement au prisme des rapports de force coloniaux et post-coloniaux (Vandergeest and Peluso 2006 ; Leach & Mearns 1996) ou des biais des approches scientifiques (Ives & Messerli 1989). Elle tente de saisir les effets politiques de leur mobilisation sur le long terme (Rossi 2000). Cette approche, actualisée, est particulièrement adaptée à l'analyse des discours contemporains déployés dans un contexte de mondialisation et de stratégies économiques d'entreprises transnationales

Tout en ayant recours à cette approche déconstructionniste, ce chapitre porte un regard additionnel sur ces discours, les prenant comme marqueurs de stratégies d'adaptation des grandes entreprises à l'évolution des conditions de leur activité, et non pas uniquement comme vecteurs de rapport de force avec le reste de la société. A l'échelle internationale, les analyses des discours de promotion des transnationales décrivent la façon dont ces discours se sont insérés historiquement dans un processus plus vaste de viabilisation économique de leurs investissements dans les pays en développement, en permettant de justifier les prêts accordés par les bailleurs à ces acteurs (Goldman 2005)². Ces analyses soulignent essentiellement leur fonction légitimante (Svampa 2009) et de désactivation des oppositions (Carrere & Lohman 1996) dans les territoires où ces entreprises interviennent. Cette recherche de légitimité serait d'autant plus forte que les entreprises sont ancrées dans le territoire, « détentrices d'actifs lourds et faiblement redéployables » et donc vulnérables à la critique (Hommel, 2006: 15)³: c'est le cas par exemple des activités minières, ou de la filière-bois abordée dans ce chapitre.

² Goldman montre notamment dans « Imperial Nature » comment, dans certaines régions et à certaines époques, la Banque Mondiale a pu façonner les savoir environnementaux établis au travers des multiples études antérieures et postérieures à l'autorisation de prêts destinés à de très grandes entreprises. C'est dans ce cadre que des discours favorables à ces entreprises ont pu se déployer plus facilement.

³ « Pour une entreprise industrielle, toute acquisition d'actifs lourds [...] impliquant des immobilisations coûteuses qui ne peuvent être récupérées que sur un temps d'engagement long [est] un vecteur potentiel d'une incapacité à se redéployer sans pertes au cas où se réaliseraient certaines menaces de contestation [...]

Nous insisterons plus particulièrement sur la dimension spatiale de ces argumentaires, lorsqu'ils sont mobilisés par de très grandes entreprises fortement dépendantes de l'accès à la terre pour leur activité, et qui cherchent à sécuriser des ressources foncières actuelles ou potentielles pour mener à bien leurs activités. Cette « sécurisation » vise à désamorcer les différentes menaces qui pèsent sur cet accès au foncier et sur l'autonomie dont disposent les entreprises pour organiser spatialement leur système de production : oppositions potentielles à l'intérieur des différents pays, réticences des bailleurs internationaux et des actionnaires à financer des entreprises dont on doute de la rentabilité du fait de contraintes d'accès à ce même foncier. Pour ce faire, les entreprises adoptent une démarche discursive visant à diffuser une vision particulière du partage des ressources foncières nationales, à garantir des marges de manœuvre pour accroître les terres exploitées et à maintenir le dynamisme global de leur secteur. Ces discours possèdent donc une « dimension spatiale » explicite, dans la mesure où les contestations contemporaines de leur action portent principalement sur des aspects spatiaux : accusation de concurrence déloyale pour les terres, accusation d'accaparement et de dégradation des ressources naturelles des pays en développement au détriment des populations qui y vivent, accusations d'ingérence dans les choix d'organisation territoriale des espaces ruraux. Cette proposition permet de repérer des échelles différentes de diffusion des argumentaires, notamment à destination d'acteurs internationaux ou situés hors des territoires de production. Elle permet également de comprendre comment ces argumentaires sont mobilisés, au-delà d'objectifs de légitimation, dans des politiques d'anticipation des contraintes spatiales qui pourraient peser sur ces filières en réduisant leur accès aux ressources foncières.

Nous prendrons comme étude de cas la formation de la filière-bois en Uruguay et dans le sud de l'état du Rio Grande do Sul (Brésil), entre la fin des années 1990 et le début de la décennie 2010, avec quelques références à la situation dans l'est de l'Argentine. Dans ces territoires, ce secteur s'est formé par une irruption des transnationales du bois extrêmement rapide, qui s'est surimposée à des espaces ruraux auparavant voués pour l'essentiel à l'élevage extensif. Au cours de ces vingt ans d'essor sylvicole, de multiples critiques ont été portées au modèle de développement impliqué par cette activité, dans le cadre d'une critique plus large à « l'extractivisme » de la part d'intellectuels et de mouvements sociaux latino-américains ((Massuh 2012)⁴. La sylviculture représente, dans la région, l'expression des économies d'enclave faiblement articulées au reste du territoire mais à fort impact sur les structures spatiales ou l'environnement des pays concernés. Par ailleurs, le maintien à un haut niveau historique des prix des produits agricoles durant la décennie 2000 a réactivé une agriculture et un élevage déprimés durant les années 1990, provoquant concurrence pour la terre et hausse de son prix et

Pour ces entreprises, le choix d'anticiper les menaces de contestation peut donc être préférable à des stratégies d'attente de la crise ».

⁴ La critique de l'approfondissement du modèle économique fondé sur l'exportation de ressources naturelles faisant l'objet de très peu de transformation sur place a suscité une abondante littérature scientifique en Amérique latine même, dont l'ouvrage cité fait un bilan. « L'extractivisme » y est défini comme « l'appropriation des biens communs pour les convertir en marchandises ».

menaçant les possibilités d'accroître dans le futur les surfaces dédiées à la sylviculture. Afin de contrer ces deux menaces, de multiples argumentaires à dimension spatiale ont été développés au cours de la période courant depuis les années 1990, soit directement par les entreprises, soit par le biais de leurs associations corporatives⁵, ou encore par les secteurs de l'administration publique favorables à leur déploiement. Trois grands types d'argumentaires identifiés seront analysés dans la suite du chapitre, après une présentation du secteur sylvicole. Le premier recouvre les discours visant à minimiser les effets de concurrence spatiale entre activités sylvicoles et activités agricoles ou pastorales, tentant de démontrer que les premières contribuent au contraire à optimiser les potentialités productives des territoires ruraux, donc les ressources foncières. Le second type d'argumentaire défend l'idée que la sylviculture aurait des effets écologiquement neutres, permettant une optimisation de l'usage des ressources naturelles (biodiversité, eau, sols) des pays concernés. Le troisième, enfin, élabore une vision fortement ancrée localement des systèmes productifs sylvicoles, insistant sur le partage des ressources foncières que les entreprises mettraient en place avec les exploitants de leur voisinage.

Le cas d'étude : une histoire de *gaúchos* et de transnationales

Dans cette région de contact entre le domaine subtropical et tempéré, dédiée presque exclusivement à un élevage extensif jusque dans les années 1970 et où dominent des formations herbacées depuis plusieurs millénaires, de vastes surfaces de pins, d'eucalyptus et d'acacia ont été plantées en quelques années : l'Uruguay s'est ainsi doté de près d'un million d'hectares de plantations sylvicoles, le Rio Grande do Sul de près de 600.000⁶. En termes écologiques, l'originalité de ce processus tient au fait que ces plantations ne remplacent pas d'anciennes forêts, comme c'est souvent le cas en Afrique ou en Asie (pour les plantations de palmier à huile), ou dans les zones tropicales du Brésil (pour le pin et l'eucalyptus). L'Uruguay n'a guère connu de déforestation massive, et pour cause, son paysage est dominé par des formations herbacées depuis une période antérieure à l'arrivée de l'Homme dans la région. Les plantations remplacent donc un écosystème rare à l'échelle mondiale et localement très ancien, celui des formations herbacées tempérées, et nous verrons plus loin les implications de cette particularité.

L'expansion sylvicole a été portée en Uruguay essentiellement par des transnationales européennes et nord-américaines, au Rio Grande do Sul par des entreprises brésiliennes, toutes comptant parmi les plus grandes du secteur à l'échelle mondiale. Certaines entreprises scandinaves ont investi dans les deux états, tout comme certaines « translatines » chiliennes, qui s'installent dans de nombreux pays du sous-continent. Le Río de la Plata constitue un front récent de l'expansion internationale des activités sylvicoles, à des fins essentiellement papetières.

⁵ Bien que rassemblant largement les entreprises de la filière bois, indépendamment de leur spécialité ou de leur taille, ces associations relaient généralement les positions des plus grandes et défendent prioritairement les intérêts des producteurs de pâte de cellulose.

⁶ A comparer aux surfaces agricoles respectives de ces deux états, 14 millions d'hectares pour l'Uruguay, 20 millions pour le Rio Grande do Sul.

A la fin des années 1980, la région a offert des conditions optimales pour le déploiement au sud des filières-bois de l'hémisphère nord : vastes surfaces herbacées permettant de planter des arbres sans risque de se faire accuser de déboisement ; prix du foncier agricole parmi les plus bas d'Amérique du sud, pour des terres facilement accessibles ; législations environnementales peu contraignantes voire inexistantes ; fréquence des propriétés de très grande taille (supérieure à 1000 ha) permettant de former des massifs compacts et de réduire les coûts d'exploitation ; programmes nationaux de subvention et appuis politiques multiformes à la filière ; faible conflictualité sociale et bas niveaux de syndicalisation des travailleurs ruraux ; solidité des systèmes cadastraux et sécurité juridique pour l'acquisition de propriétés. Dans les années 1990 puis 2000, la présence d'entreprises latines se renforce. Les entreprises chiliennes cherchent de nouveaux espaces hors des frontières de leur pays, où les possibilités d'expansion des plantations se réduisent fortement sous l'effet d'une saturation des terres disponibles et d'une hausse de la conflictualité avec les communautés Mapuche. Au Brésil, les entreprises nationales cherchent vers le sud de nouvelles marges d'expansion, face à la concurrence croissante de l'agriculture et fuyant les nombreux conflits avec les communautés indigènes dans les zones tropicales où elles s'étaient initialement installées.

L'appui inconditionnel des pouvoirs publics au secteur a été, en Uruguay, une constante dépassant les partis ; la gauche arrivant pour la première fois de l'histoire du pays au pouvoir en 2005 a ainsi poursuivi cette politique. La volonté d'augmenter tous azimuts la part des investissements directs étrangers dans un pays très peu industrialisé et fortement dépendant des exportations, la foi dans les capacités de création d'emploi par le secteur suite à la profonde crise économique des années 2001-2002, a conduit les gouvernements de toutes tendances à multiplier les avantages proposés à ces entreprises et à les défendre lorsqu'elles étaient critiquées. L'octroi de telles conditions est censé, surtout, garantir un bon « climat des affaires », visant à rassurer les marchés sur les très faibles risques qu'encourent les investisseurs potentiels dans le pays, par rapport à des voisins imprévisibles comme l'Argentine. Dans le Rio Grande do Sul, l'appui des gouvernements a été lui aussi important, au nom du développement rural du sud de l'Etat, auquel les plantations devaient contribuer.

La filière-bois de l'Uruguay et du sud du Rio Grande do Sul constitue donc un exemple original de construction ex-nihilo d'une ressource sylvicole dans une région dépourvue de traditions dans ce domaine. A la différence d'autres régions du monde, notamment les zones d'origine des entreprises de l'hémisphère nord, cette filière a développé sa ressource sur la base de lourdes acquisitions foncières, l'essentiel de la production de bois étant en effet réalisée sous le régime de la propriété privée⁷. L'absence de plantations préexistantes alliée à la nécessité de posséder un avoir hypothécable pour obtenir des prêts internationaux⁸ a incité ces

⁷ En Scandinavie et au Canada, une très forte proportion du bois est produite dans des forêts (publiques ou privées) sur lesquelles les entreprises négocient des baux à long terme.

⁸ Le fait de posséder en propriété ses plantations garantit à l'entreprise un approvisionnement de ses usines indépendamment des fluctuations du prix du bois ou de tensions avec les propriétaires terriens (ce qui est le

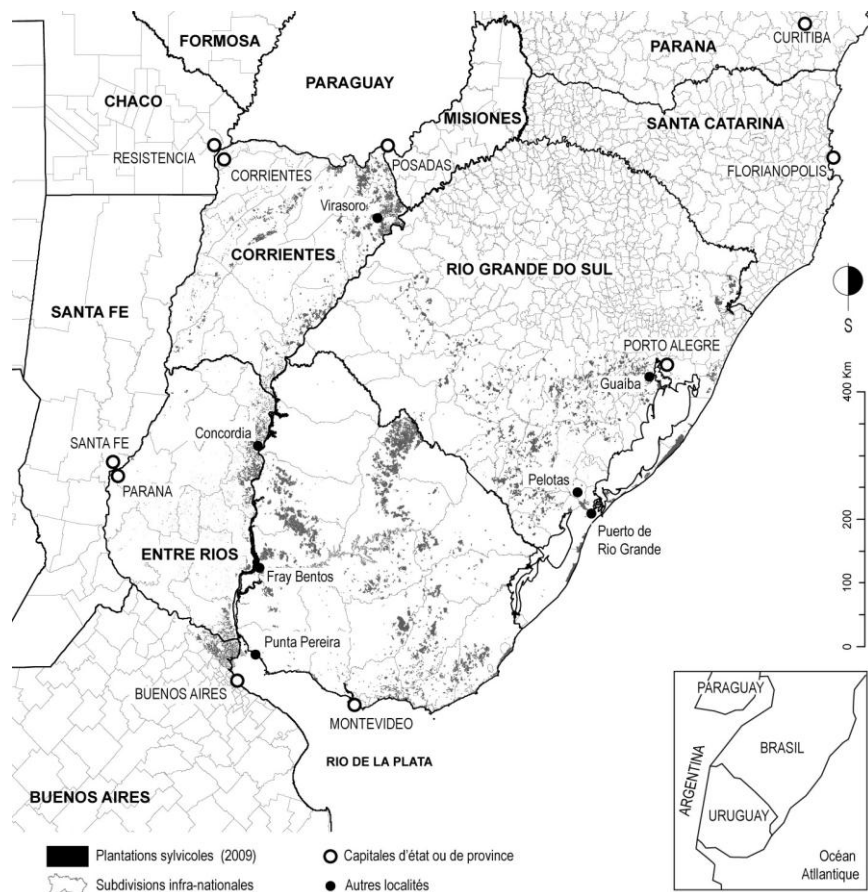


Figure 1. Les plantations sylvoles de la région platéenne en 2011.

entreprises à adopter ce mode particulier de constitution de la ressource. Cette caractéristique est fondamentale pour comprendre l'inscription à long terme des entreprises dans les deux pays, du fait de la difficulté qu'il y a à délocaliser des activités déployées sur plusieurs dizaines de milliers d'hectares, voire plusieurs centaines de milliers pour les plus grandes (voir tableau 2). Après une phase initiale très dynamique marquée par un accroissement rapide des surfaces plantées, le processus ralentit fortement dans la seconde moitié des années 2000. La crise financière a fragilisé nombre des entreprises présentes dans la zone, qui suspendent temporairement leurs acquisitions de terres et de plantation d'arbres. De façon concomitante, les secteurs agricoles et d'élevage ont fortement augmenté et intensifié leur production, le soja

cas quand l'entreprise achète du bois sur le marché). Cette garantie est un atout lors de demandes de prêts pour financer la construction d'usines.

pénétrant la région depuis l'Argentine et le nord du Rio Grande do Sul, et les systèmes d'élevage incorporant de nouvelles formes d'organisation entrepreneuriales (Guibert et al 2011). La hausse des cours mondiaux de produits agricoles s'ajoute à ce contexte général, entraînant au cours de cette décennie une augmentation générale des prix de la terre, qu'il s'agisse de location ou d'achat. La concurrence entre sylviculteurs, agriculteurs et éleveurs pour l'occupation des terres s'ajoute à ces facteurs responsables d'une hausse spectaculaire du prix de l'hectare. Celle-ci augmente en retour de façon notable les coûts de création de nouvelles plantations sylvicoles, constituant une contrainte nouvelle et centrale au développement de la filière-bois.

Une nouvelle ressource qui prend de la place : tensions autour de la constitution ex-nihilo d'un patrimoine sylvicole dans une région d'élevage

Le patrimoine sylvicole de la région platéenne a été constitué très rapidement, lors de « booms de plantation » suivis de périodes plus longues où le rythme de l'expansion des boisements a été plus lent (tableau 1). Le déclenchement de ces « booms » est lié, dans chaque pays, à l'adoption de lois d'incitation ou de subvention pour le développement de la filière, promulguées dès 1987 en Uruguay, en 1998 en Argentine et en 2003 au Rio Grande do Sul. Les modalités de ces incitations et l'inexistence d'entreprises locales performantes ont favorisé majoritairement les entreprises transnationales ou les très grandes entreprises nationales au Brésil. C'est notamment le cas de la brésilienne FIBRIA, première productrice mondiale de pâte à papier en 2011, des chiliennes Arauco et CMP (3^e et 6^e), de la suéco-finlandaise Stora Enso (8^e), de l'états-unienne Weyerhaeuser (9^e), de la finlandaise UPM-Kymmene (12^e).

Leur arrivée ayant par ailleurs coïncidé avec une époque de relative stagnation de l'agriculture et de l'élevage (années 1990 et début 2000), ces entreprises ont pu acquérir initialement à bas prix de vastes surfaces, pour l'essentiel de la part d'exploitants élevant bovins et ovins. Le foncier dévolu à la production sylvicole a ainsi été accaparé par un petit nombre de grandes entreprises, les petits propriétaires de plantations forestières ne représentant qu'une portion congrue. En Uruguay, quatre firmes possèdent à elles seules un tiers des surfaces plantées. Elles ne sont que trois à posséder cette même proportion au Rio Grande do Sul. Les taux de concentration sont encore plus forts en Argentine, où dans la province de Misiones, par exemple, une seule entreprise possède 40% des plantations. En quelques années, les entreprises de production de bois, devenues de puissants propriétaires fonciers, ont fortement influencé la dynamique des marchés nationaux de la terre. Cependant, aujourd'hui, ces propriétaires possèdent bien plus que des plantations forestières, leurs terres renfermant également de vastes surfaces pâturables (tableau 2). Les modalités de plantation interdisent en effet de boiser la totalité des terres acquises ; il est nécessaire de laisser en herbe certaines parties, pour créer des coupe-feu, par obligation légale (cas du Brésil) ou lorsque le sol, trop rocheux ou trop humide, interdit une correcte croissance des arbres. Longtemps négligés par les entreprises forestières elles-mêmes, ces espaces en herbe acquièrent aujourd'hui une importance croissante pour leur

organisation productive, ainsi que nous le verrons plus loin. Pour mesurer l'impact de l'insertion spatiale des entreprises sylvicoles, il est donc nécessaire d'ajouter aux surfaces de plantations d'arbres les surfaces fourragères, portant alors à près de 1.5 millions d'hectares le patrimoine du secteur en Uruguay, à 630.000 ha dans le Rio Grande do Sul.

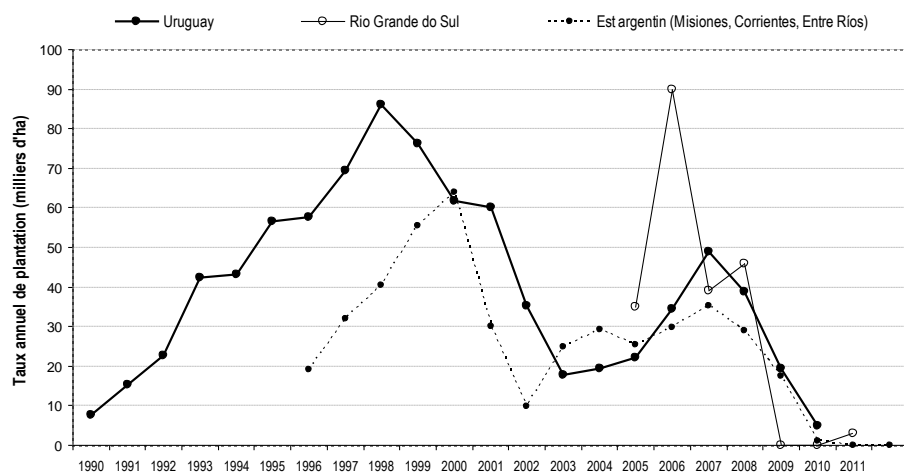


Tableau 1. Taux annuel de plantation sylvicole entre 1990 y 2011⁹.

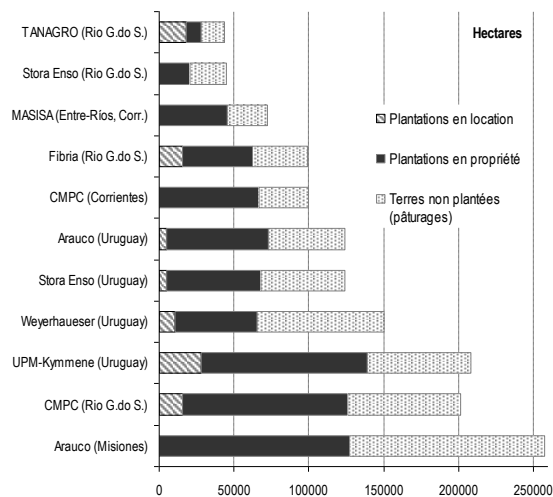


Tableau 2. Terres et plantations sylvicoles des principales entreprises de la filière-bois platéenne vers 2010¹⁰.

⁹ Source : Gautreau (à paraître). La chute brusque des taux de plantation après 2007 est liée aux difficultés financières des entreprises suite à la crise économique mondiale. La chute des taux entre 2000 et 2003 correspond en Argentine et en Uruguay à une crise économique profonde de ces deux économies. Dans les deux cas, les entreprises, même en poursuivant l'achat de terres, ont réduit leurs plantations annuelles.

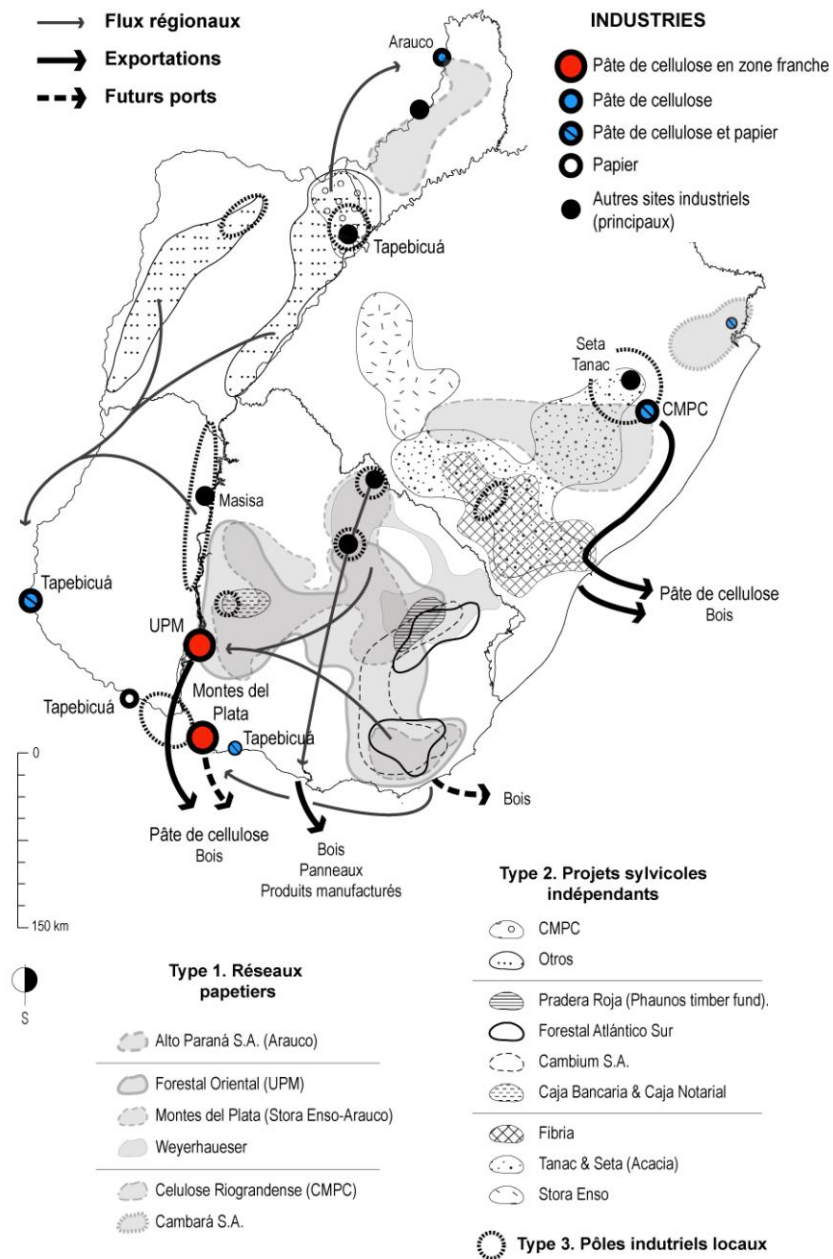


Figure 2. Les trois formes de territorialisation de la filière-bois platéenne.

¹⁰ Source : Gautreau (à paraître). Arauco et Stora Enso ont formé en Uruguay le joint-venture "Montes del Plata", qui cumule 250.000 ha de terres (dont près de 120.000 ha de plantations).

L'organisation spatiale de la filière bois se différencie en trois modes de territorialisation, conditionnés par l'articulation des surfaces sylvicoles aux activités industrielles de transformation et à la taille des entreprises (figure 2). La première forme correspond aux « réseaux papetiers », constitués par les plus grandes entreprises qui connectent leurs plantations à une usine de production de pâte à papier située sur les côtes ou les rives de grands fleuves. Les plantations sont généralement dispersées dans un rayon de 200 à 300 km autour de cette usine. Ces entreprises organisent donc le drainage du bois vers la côte, induisant des flux de camions convergeant vers les lieux de transformation. Ces réseaux correspondent à une territorialisation lâche, la présence de l'entreprise restant ténue à l'échelle locale : les plantations ne sont pas gardées, uniquement fréquentées lors des semis, de la coupe (qui intervient généralement 8 à 10 ans après la plantation) ou des travaux d'entretien du sous-bois et des clôtures. Seuls quelques bureaux régionaux dispersés relaient les ordres venus des sièges sociaux situés dans les capitales. Pour l'essentiel, ces réseaux papetiers ont d'abord été des projets sylvicoles destinés à l'exportation vers des usines européennes, chinoises ou nord-américaines. Une fois les plantations arrivées à maturité au début des années 2000, certaines entreprises ont pu créer localement des usines de transformation. En Uruguay, deux usines sont actuellement en production, en régime de zone franche.

La seconde forme de territorialisation correspond aux « projets sylvicoles indépendants », c'est-à-dire non connectés à un centre de transformation, et dont le bois est destiné à être utilisé hors de la région. Ces formes de territorialisation sont plus fréquentes dans le Rio Grande do Sul et dans l'Est argentin. Elles correspondent pour l'essentiel à des projets entrepreneuriaux qui prévoyaient la construction d'usines de pâte de cellulose, usines n'ayant pas été construites pour des raisons de crise politique (en 2001 en Argentine) ou financière (2008 dans le Rio Grande do Sul). Ces formes organisent un drainage sans transformation poussée du bois, qui transite directement par les ports les plus proches vers l'étranger.

La troisième forme de territorialisation correspond enfin à des pôles pluri-entrepreneuriaux, constituant des parcs industriels de transformation pour la construction ou l'ameublement intérieur. La majeure partie d'entre eux se limitent au sciage du bois, et seuls certains produisent selon des standards leur permettant d'exporter vers les marchés du Nord (Uruguay, provinces de Corrientes et Misiones en Argentine).

L'installation de cette filière-bois a provoqué de multiples tensions notamment en Uruguay et dans le Rio Grande do Sul. En Uruguay, c'est d'abord l'importance des subventions et exonérations fiscales apportées dans le cadre de la loi forestière qui ont cristallisé les critiques des activistes environnementaux, de certains universitaires et de certains groupes politiques situés à gauche, dès le début des années 1990 : pourquoi aider des transnationales non dépourvues de moyens d'investissement, alors que l'élevage ou l'agriculture ne bénéficiaient pas de ce type d'aide ? Puis, avec la mise en marche des usines de cellulose au début des années 2000, la critique s'est déplacée, depuis les mouvements sociaux et les ONG environnementalistes, sur le terrain de la dénonciation du caractère d'enclave de la filière. Les

deux usines de pâte de cellulose, qui concentrent l'essentiel des bénéfiques produits, opèrent effectivement en régime de zone franche. Exportant ainsi l'essentiel de leur plus-value, les grandes entreprises du bois n'ont donc que les emplois créés à mettre dans la balance de leur apport au pays, face aux coûts qu'elles imposent à la société : endettement du pays pour subventionner la loi forestière, manque à gagner fiscal (exonération de l'impôt sur la propriété), surcoûts budgétaires liés à la réfection du réseau de chemins ruraux, dégradés par les lourds camions chargés de troncs, impacts environnementaux. Dans le Rio Grande do Sul, un long conflit a opposé l'administration publique en charge de l'environnement aux entreprises et au Gouvernement de l'Etat, suite au dévoilement des projets de plantation des années 2003-2004. L'administration désirant réguler l'expansion vers le sud de l'Etat des plantations a réussi à imposer la création d'un zonage écologique afin d'atténuer les effets sur les ressources hydrologiques et la biodiversité de la formation de grandes plantations, après plusieurs années de négociations (Gautreau et Vélez, 2011). La force de la communauté scientifique naturaliste a dans ce cas permis, grâce à sa présence dans l'administration, de mettre au cœur du débat public la question des impacts environnementaux de la filière-bois, alors qu'en Uruguay les débats portent avant tout sur des questions productives et de partage social des bénéfiques réalisés.

Le conflit majeur lié au développement de la filière-bois a été de nature diplomatique, entre l'Argentine et l'Uruguay. Après 2003, l'autorisation de deux projets d'usines de pâte de cellulose sur la rive uruguayenne du fleuve Uruguay déclenche une grave crise entre les deux pays, l'Argentine accusant son voisin de ne pas avoir respecté les règles de gestion commune du fleuve avant de donner le feu vert aux entreprises. Le blocage par des activistes argentins d'un pont international reliant les deux pays, pendant plusieurs années, a entraîné de vives protestations en retour de l'Etat uruguayen et le recours à des instances juridiques internationales par les deux parties¹¹. Le principal effet de ce conflit a été, en Uruguay, la progressive mise en sourdine des critiques à l'adresse de la filière bois, leurs tenants accusés de manque de loyauté à l'égard de la nation elle-même, perçue comme agressée par une Argentine lui refusant les moyens de son développement.

Par l'ampleur des espaces qu'elle mobilise, la puissance des acteurs qui l'animent, et le modèle fiscal d'enclave qui la sous-tend, l'expansion sylvicole a donc posé pour la première fois aux territoires agro-pastoraux de l'Uruguay et du Rio Grande do Sul les questions qui affectent depuis longtemps les autres pays sud-américains à propos de l'extractivisme, qu'il soit minier ou relatif aux hydrocarbures (Omeje 2008). Comme ailleurs, sont questionnés les choix de développement adoptés par des gouvernements de gauche arrivés aux affaires au début de la décennie 2000, portés notamment par une remise en question des politiques néolibérales de la décennie 1990, mais qui en matière d'attraction d'investissements extérieurs directs n'ont pas radicalement modifié les politiques antérieures (Gudynas 2009). Ici aussi, mouvements sociaux,

¹¹ Pour une synthèse sur ce conflit, voir Gautreau & Merlinksy (2008). En 2013, ce conflit est réactivé par l'autorisation donnée à l'une des entreprises d'augmenter son volume de production, par le gouvernement uruguayen, augmentation à laquelle le gouvernement argentin cherche à s'opposer.

ONG et opposants internes à la gauche questionnent les retombées locales de vastes systèmes de production extravertis et faisant appel à un nombre relativement réduit de travailleurs nationaux pour les tâches subalternes des processus agricoles ou industriels, ou estiment que le cours avantageux des matières premières et commodités agricoles des années 2000, base de financement d'importantes politiques sociales redistributrices, on conduit les gouvernements à « escamoter » le débat sur leurs « modèles de développement » (Svampa, 2008).

Mais, à la différence des autres activités citées (mines, hydrocarbures), la sylviculture pose dans la région des enjeux supplémentaires et différents. Les surfaces acquises sont d'abord telles que leur transfert vers le secteur sylvicole bouleversent le foncier rural : il contribue à la hausse des prix, mais aussi à désorganiser la production animale, la majeure partie des plantations ayant été établie sur des terres d'élevage naisseur, réduisant donc la production de veaux et agneaux pour les parties aval de ces filières (embouche). Par ailleurs, la sylviculture doit légitimer sa présence dans des pays qui ont construit historiquement leur image sur leur spécialisation dans l'élevage. La diminution des éleveurs et des paysages¹² qui leurs sont associés dans les zones de plantation est vécue comme une perte d'identité. Les groupes d'éleveurs entretiennent une forte suspicion voir un rejet d'une activité perçue comme exogène. Plus largement, la sylviculture pose à ces territoires la question de leurs capacités à réguler l'usage qui est fait de leurs ressources, surtout foncières, dans le cadre d'une concentration croissante des moyens de production. C'est dans ce contexte que les grandes entreprises du bois ont développé plusieurs argumentaires spatiaux, selon des stratégies dont nous proposons dans les lignes suivantes quelques interprétations.

Ménager les ressources foncières nationales : l'argumentaire de l'optimisation productive des territoires grâce à la sylviculture

Le principal argumentaire spatial du lobby des entreprises du bois et de leurs alliés gouvernementaux vise à minimiser les effets de concurrence spatiale entre sylviculture et activités agro-pastorales¹³. La sylviculture se serait insérée, en quelque sorte, dans les interstices les moins productifs des espaces ruraux. Elle permettrait ainsi d'augmenter les richesses du pays sans affecter les activités préexistantes, optimisant ainsi les capacités productives des territoires en incorporant des zones qui contribuaient jusqu'alors marginalement au PIB agricole. La recherche de légitimation d'une filière qui prend une place qu'elle a subtilisée aux autres filières est, dans ce cas-ci, évidente (Gautreau, à paraître). C'est sur cette base que s'est développée

¹² Dans les espaces peu accidentés et bas de l'Uruguay et du Rio Grande do Sul, la plantation de grandes surfaces en arbres modifie radicalement le paysage, par la fermeture des perspectives.

¹³ A titre d'exemple, le gouverneur de l'Etat du Rio Grande do Sul affirmait en 2005 «La sylviculture, il est toujours bon de le rappeler, n'exclue ni ne substitue aucune des autres activités ou vocations traditionnelles des régions telles que la moitié sud de notre Etat ». Lors du même séminaire, le président du syndicat des producteurs forestiers annonçait ses projets : «... nous établissons aujourd'hui un objectif d'un million d'hectares de plantations pour le Rio Grande do Sul, ce qui correspondrait à seulement 4% de l'Etat, sans affecter aucune autre activité, en ne faisant qu'ajouter de la valeur aux propriétés rurales» (Hasse 2005, p.35).

l'idée que la sylviculture permet une diversification des économies de la région, et ce à différentes échelles. Nationalement, elle est affirmée comme un nouveau secteur à côté d'une agriculture et d'un élevage qui ont longtemps constitué les uniques formes de production agraire. Localement, elle est censée offrir aux petits et moyens producteurs une rente additionnelle au sein de leurs exploitations. Cette diversification est censée renforcer la résilience de systèmes productifs nationaux et locaux extravertis, extrêmement sensibles aux prix mondiaux des produits agricoles.

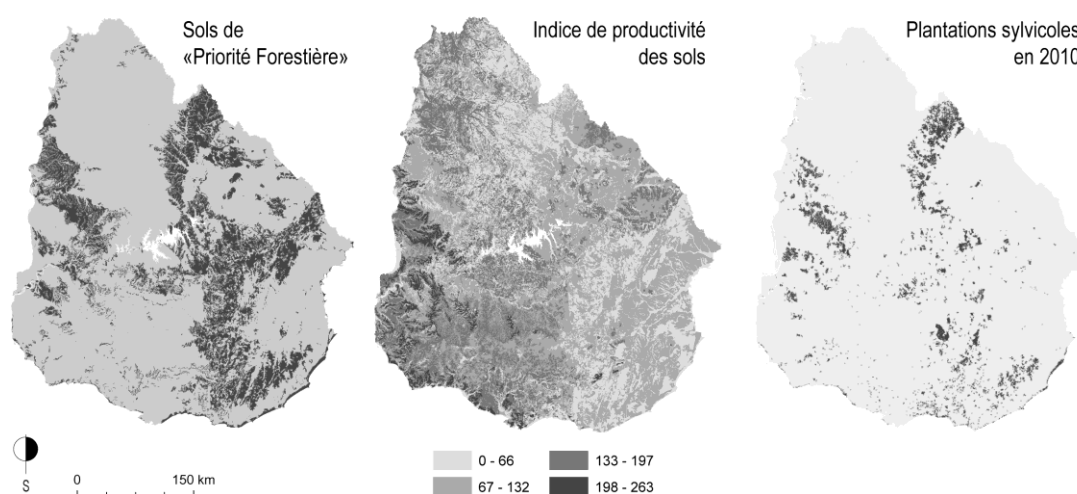


Figure 3. Sols de "priorité forestière" et localisation des plantations sylvicoles en Uruguay.

C'est en Uruguay que cet argumentaire a été le plus mobilisé, tirant parti d'une dimension clé de la loi forestière qui lance l'expansion à partir de 1987. Les avantages fiscaux et subventions n'étaient délivrés à une entreprise que si celle-ci acquérait des terres dites « de priorité forestière », terres délimitées par le gouvernement sur des critères agronomiques, sur la base d'une carte des sols au 1/20.000 élaborée dans les années 1970 (figure 3). Ces terres devaient à la fois présenter de bonnes conditions pour la croissance des arbres, et un indice de productivité agropastorale inférieur à la moyenne du pays. Modifiée au fil de décrets successifs, cette classification des « terres » a permis avec succès à l'Etat uruguayen d'orienter les nouvelles plantations sylvicoles vers ces secteurs choisis. S'il est donc vrai qu'à échelle nationale cette politique a globalement permis d'éviter que les facteurs économiques de localisation jouent à plein et que les plantations occupent des sols à fort potentiel agricole proches des axes de communication (régions portuaires), d'autres effets de concurrence spatiales ont cependant eu lieu, qui n'ont presque jamais été évoqués publiquement. Orientée vers des zones aux sols relativement peu profonds et peu fertiles, la sylviculture y a remplacé l'élevage bovin et ovin

naisseur, souvent pratiqué par des moyens et petits propriétaires ayant abandonné à cette occasion leur activité. Une concurrence locale pour l'accès aux ressources foncières a effectivement touché de nombreux lieux, ce que met en évidence la figure 4. Cette figure permet de mesurer si une plantation occupe des sols plus ou moins productifs que ceux de la zone dans laquelle elle est installée, donc les effets locaux de compétition pour l'espace. On y observe que les entreprises ont cherché en priorité, dans les zones de sols de priorité forestière, les propriétés les moins pentues, les sols les plus profonds relativement aux alentours, les zones les plus accessibles par la route. A cette échelle locale, elles ont donc fréquemment occupé les meilleures terres de pâtures (points rouges sur la figure 4) auxquelles les éleveurs accédaient jusqu'alors pour une somme modique, par location essentiellement. L'argumentaire de non concurrence spatiale s'est nourri du fait qu'au fil de la période 1990-2010, l'Uruguay dans son ensemble a augmenté son cheptel, malgré la réduction de ses surfaces fourragères. Cette augmentation a été possible grâce à une intensification de l'élevage, mais ne signifie pas pour autant que localement, de nombreux éleveurs n'aient pas dû céder le terrain aux sylviculteurs et aux agriculteurs.

A cette absence de différenciation du raisonnement en fonction des échelles, biais classique des argumentaires à dimension spatiale (Messerli et Ives 1989), s'ajoute l'absence de prise en compte des effets d'influence des massifs plantés sur la dynamique foncière alentour. Le lobby uruguayen des entreprises du bois cite ainsi en permanence le fait que ses plantations occupent moins de 5% du territoire national, soulignant la magnitude des richesses créées au regard de la modestie des surfaces occupées. Cette approche néglige totalement le fait que la proximité de terrains plantés peut avoir un effet, notamment sur le prix du foncier, même lorsque seule une petite proportion de l'espace local est occupé par des arbres. Les zones investies par la sylviculture sont celles où les prix de la terre ont été historiquement les plus bas dans les deux pays. Elles ont ainsi vu croître de façon exponentielle ces valeurs du jour où sont arrivées des entreprises, bloquant en quelques mois les possibilités pour les petits et moyens producteurs de continuer à louer des pâturages ou d'acquérir au fil des années des parcelles permettant d'augmenter la taille de leurs propriétés¹⁴. La figure 5 et le tableau 3 montrent comment, du moment où l'on prend en compte les densités locales de plantation et non les surfaces absolues, la proportion du territoire influencée par la sylviculture apparaît comme bien plus vaste que les chiffres avancés par les entrepreneurs. En Uruguay par exemple, 13% du territoire connaît ainsi des densités sylvicoles de l'ordre de 20% de l'espace local.

¹⁴ Dans les zones de collines de l'Est uruguayen et le sud du Rio Grande do Sul, les valeurs de vente des terres (prix à l'ha) on connu une augmentation pouvant atteindre 800% (selon les lieux), les prix des locations de 400%. Sur la période 2000-2006, le prix moyen de l'hectare agricole ou pastoral est passé en Uruguay de 592 à 1045 dollars (MGAP-DIEA 2006).

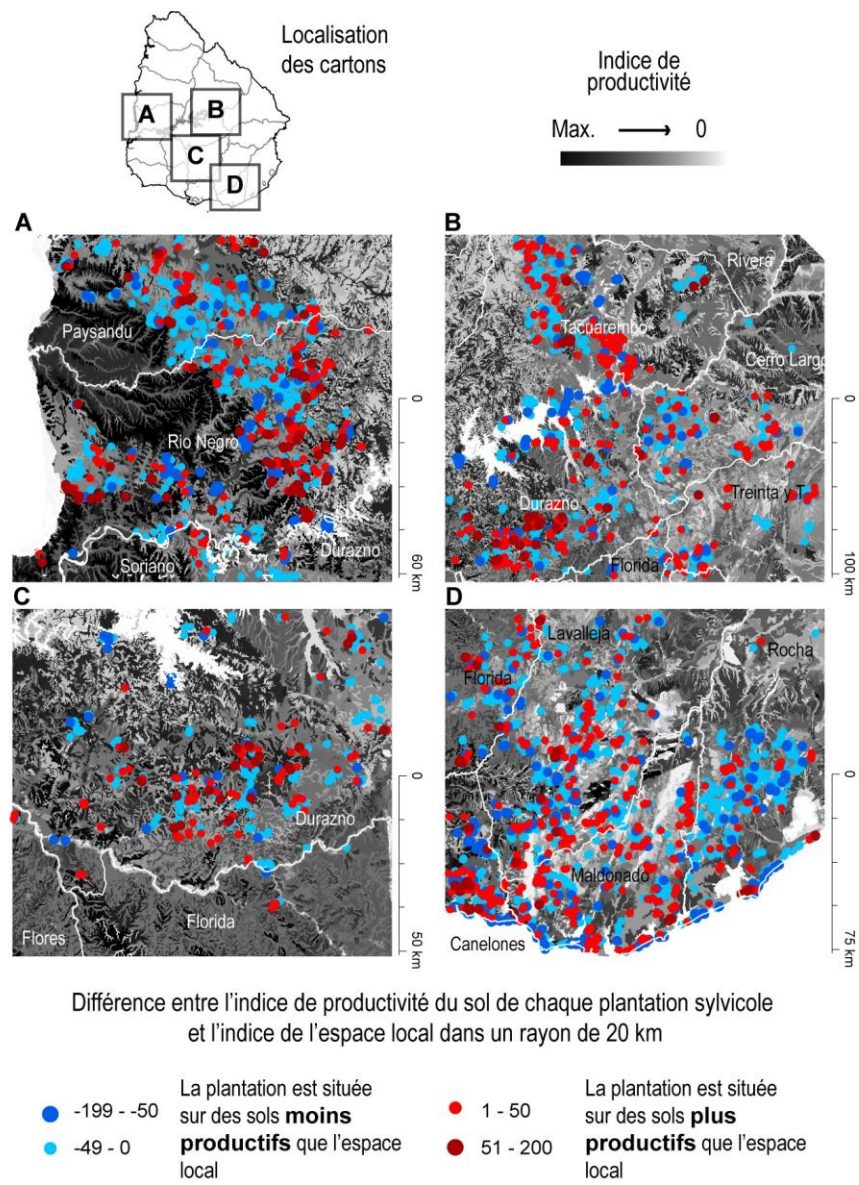


Figure 4. Effets locaux de concurrence de la sylviculture pour les meilleurs sols¹⁵.

¹⁵ Source : Gautreau (à paraître). La valeur cartographiée correspond à la différence entre la moyenne de l'indice de productivité du sol calculé pour chaque plantation (pondéré par sa surface) et la valeur modale de la productivité du sol de l'espace compris dans un rayon de 20 kilomètres autour de la plantation. Ce calcul est réalisé pour toutes les plantations de plus de 100 hectares identifiées en 2008.

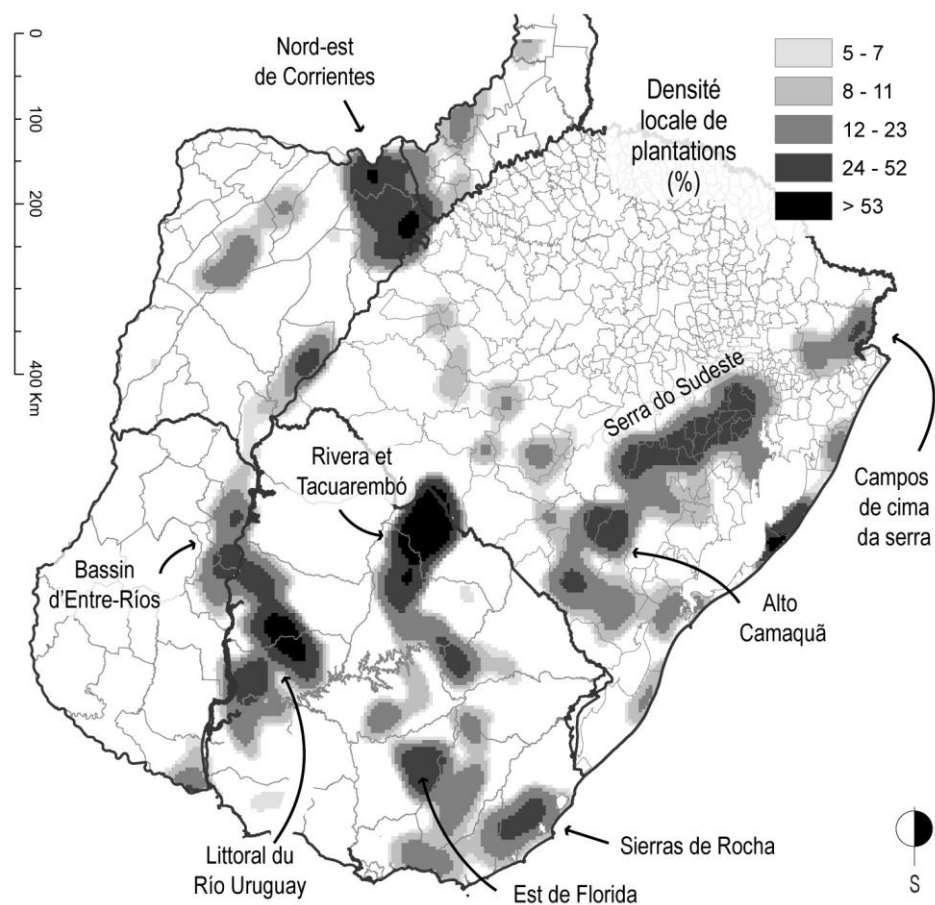


Figure 5. Densités locales de plantations sylvicoles dans la région platéenne vers 2009¹⁶.

	Part du territoire où la densité locale de plantations sylvicoles est de :				Pourcentage du territoire national occupé par la sylviculture
	5%	10%	20%	50%	
Uruguay	39	27	13	3	5.3
Río grande do sul	27	15	6	< 1	2.1

Tableau 3. Estimation de l'aire d'influence de la sylviculture (en % du territoire national).

¹⁶ Source : Gautreau (à paraître). La densité est calculée à l'échelle d'une maille carrée de 20 km de côté.

L'administration uruguayenne argue de l'existence de cet outil des « sols de priorité » pour appuyer l'idée que la politique « forestière » du pays a, avec succès, optimisé l'usage de l'espace rural, et le présente comme la preuve de sa capacité à réguler l'usage des ressources foncières du pays. Des chercheurs liés aux grandes entreprises relaient cette idée, arguant que « La politique forestière uruguayenne a été développée pour promouvoir la croissance économique et générer des bénéfices environnementaux. Le gouvernement l'a conçue comme un outil pour transformer des terres agricoles marginales offrant de bonnes conditions de croissance forestière en un secteur économique globalement compétitif (Morales Olmos & Siry 2009). Outre les effets de concurrence masqués évoqués précédemment, cet outil s'est de fait révélé fragile, car reposant sur les capacités de l'Etat à subventionner la filière, donc en ultime analyse, sur sa capacité à s'endetter. Lorsqu'à partir de 2005, le nouveau gouvernement au pouvoir élimine progressivement subsides et exonérations fiscales, les entreprises, plus guère incitées à planter des arbres sur les sols de priorités, orientent désormais leurs acquisitions de terres selon des logiques d'accessibilité et de proximité aux lieux d'exportation. Après 2005, on commence ainsi à détecter une part croissante de plantations situées hors des sols de priorité, sur des sols à fort potentiel agricole ou pastoral (figure 6).

Un point essentiel à noter est que malgré cette « désactivation » de la fonction régulatrice des sols de priorité forestière, ceux-ci continuent à être mobilisés dans les argumentaires favorables à la sylviculture. Divers bulletins destinés aux investisseurs, plusieurs interventions des porte-parole du secteur¹⁷ rappellent en permanence à la fin des années 2010 que l'Uruguay possède encore près de 4 millions d'hectares de « sols de priorité » non plantés, s'appuyant sur ce chiffre pour justifier le maintien d'une politique d'attraction de nouvelles entreprises et de croissance des surfaces des entreprises déjà présentes. Là encore, la simple existence de cette ancienne classification est utilisée comme la preuve qu'un fort potentiel de croissance existe encore pour la filière. Or, la hausse continue du prix de la terre, la raréfaction des propriétés de taille intéressante pour les grandes entreprises, la dispersion des secteurs accessibles aux machines, rend illusoire le boisement intégral de cette superficie. Nous sommes donc probablement là dans la mobilisation d'un argumentaire spatial obsolète mais ayant pour principale fonction de maintenir le dynamisme de la filière à un moment marqué par le ralentissement des achats de terre et un accroissement des contraintes réduisant ses capacités à accumuler des ressources foncières. Signaler que l'Uruguay possède un important stock de terres disponibles pour la plantation d'arbres, indépendamment du fait de savoir si ces terres pourront effectivement intéresser des entreprises, aurait ainsi pour fonction –de la part du gouvernement– d'indiquer au monde entrepreneurial le maintien d'une politique volontariste d'appui à la filière. Ce type de discours remplirait des fonctions similaires à celles des rapports internationaux sur les terres « marginales » disponibles dans le monde, par exemple pour la plantation de cultures pour agrocarburants. Nalepa et Bauer (2012) signalent à ce propos les multiples études produites à

¹⁷ Uruguay XXI 2011, Bafico & Michelin 2011.

partir d'analyses géomatiques grossières, afin de déterminer à échelle mondiale quelles sont les zones possédant à la fois un potentiel productif pour ces cultures et n'étant pas occupées. Les auteures signalent le paradoxe que de tels documents aux biais scientifiques évidents¹⁸ soient si régulièrement mobilisés par des gouvernements ou bailleurs internationaux pour justifier de leur politiques d'incitation à ces cultures. Selon elles, leur principale fonction est de signaler aux marchés leur disposition politique à accueillir ce type de culture, indépendamment de savoir exactement où et comment dans le pays et avec quelles conséquences environnementales et socio-économiques pour les ruraux.

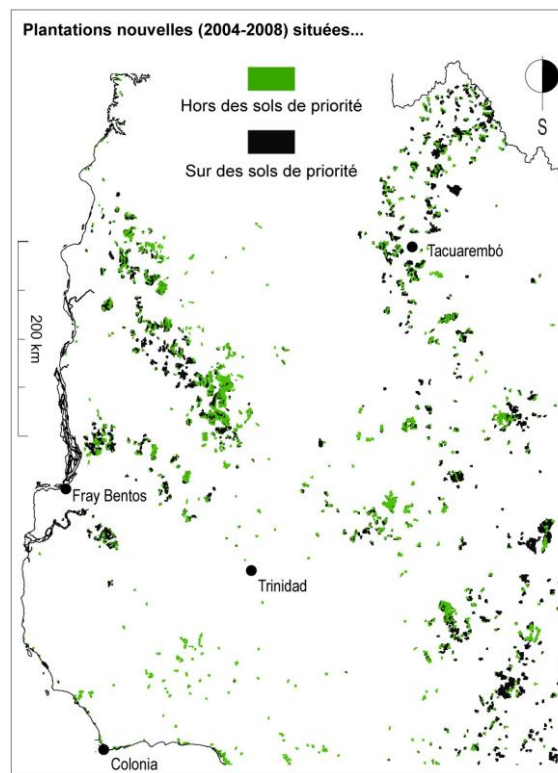


Figure 6. Dynamique spatiale d'expansion des plantations postérieure à l'abolition des exonérations fiscales conditionnées aux sols de priorité forestière en 2005¹⁹.

¹⁸ L'une des erreurs les plus fréquentes est la détermination de zones « non peuplées », donc disponibles pour être mises en culture, par des méthodes de télédétection. Ces méthodes ne permettent que très imparfaitement de détecter les usages réels du sol et conduisent fréquemment, notamment dans les zones de peuplement lâche, à désigner comme vides des terrains de parcours d'élevage ou des forêts où les traces de présence humaines, vues du ciel, sont extrêmement ténues. Sont donc désignées comme « libres » des zones peuplées où la mise en culture pour produire des agrocarburants causera des conflits et des tensions. A l'origine de ces différents biais se trouve l'absence de définition de ce que l'on entend par terres « marginales ».

¹⁹ Source : Gautreau (à paraître).

Préserver les biens communs et la biodiversité : le discours d'optimisation écologique de l'usage de l'espace par les transnationales

L'argumentaire d'optimisation productive des ressources foncières trouve un prolongement direct, au début des années 2000, dans un argumentaire d'optimisation écologique de l'espace, qui cherche à minimiser les critiques adressées au secteur en termes de réduction de la biodiversité. Les pratiques sylvicoles promues par les très grandes entreprises du bois relèvent de la monoculture intensive, sous forme de massifs homogènes de grande taille qui remplacent les formations herbacées régionales, formations autochtones antérieures à l'arrivée des Espagnols et Portugais au XVI^e siècle, riches en espèces végétales et animales en dépit de plusieurs siècles de pratique de l'élevage (Overbeck et al 2007). Dans les années 1990, le très faible intérêt des scientifiques de la région pour ces écosystèmes pâturés, perçus comme « dégradés » parce que transformés par l'élevage et l'usage du feu, n'avait pas permis l'essor d'une critique poussée de la sylviculture quant à ses effets sur la biodiversité. Au début des années 2000, le développement des connaissances naturalistes sur ces écosystèmes, l'essor de tentatives régionales et internationales de conservation des écosystèmes herbacés tempérés, soumet à des critiques nouvelles le secteur du bois. Celui-ci est notamment accusé de participer au recul des couverts herbacés, mais également au déclin de leur flore et de leur faune, en fragmentant par ses grands massifs des surfaces autrefois continues (Patta Pillar et al., 2009).

Avant les années 2000, une attitude commune au sein du secteur du bois était globalement de nier les impacts environnementaux de la sylviculture, au travers des revues publiées par les groupements professionnels et des travaux de chercheurs des instituts de recherche agronomique de la région. Le principal changement de stratégie discursive durant cette décennie a consisté non plus à maintenir cette posture de négation, mais à développer un argumentaire spatial indiquant que les espaces touchés par la culture des arbres ne présentaient guère d'intérêt écologique et possédaient des niveaux faibles de biodiversité²⁰. Dans cette optique, l'optimisation écologique de l'espace est justement permise par cette sélection de zones « pauvres » en biodiversité de la part des entreprises, qui délaisseraient volontairement les zones les plus riches²¹ : elles participeraient ainsi à valoriser économiquement des portions d'espace n'ayant, du fait d'usages antérieurs inadaptés, plus rien à apporter au patrimoine naturel national.

²⁰ On peut ainsi lire en 2012 sur le site web de Stora Enso, qui opère en Uruguay et au Rio Grande do Sul : « Nous ne convertissons jamais de forêt native en plantations. Chez Stora Enso, nous identifions et protégeons des aires importantes du point de vue social, économique ou culturel. Nous établissons nos plantations sur des terres à faible valeur de biodiversité » (consulté le 06.07.2012).

²¹ Le développement de cet argumentaire peut être, dans certains cas, directement relié au travail de bureaux d'étude internationaux ayant préparé la politique environnementale des filiales régionale des transnationales. Dans le cas évoqué de Stora Enso, un rapport de consultance (Dudley & Neves Silva 2009) destiné à l'entreprise établit à partir d'un état de l'art que les plantations sylvicoles intensives réduisent systématiquement le niveau de biodiversité par rapport aux formations végétales natives, sauf dans les cas où celles-ci sont « très dégradées » avant la plantation.

Ce type d'argumentaire est mobilisé principalement dans des arènes internationales²², et est donc destiné avant tout à convaincre les bailleurs de fonds et investisseurs que les entreprises qu'ils financent sont écologiquement vertueuses. Outre le fait que ce type d'argumentaire délaisse les découvertes plus récentes des sciences biologiques régionales –qui montrent que même fortement modifiées, les formations herbacées platéennes présentent de hauts niveaux de biodiversité- sa mobilisation démontre les limites des démarches de « responsabilité sociale et environnementale des entreprises », particulièrement lorsqu'elles concernent des entreprises de pays riche agissant dans des pays en développement (Boidin, 2008). Ces démarches fondées sur l'adoption volontaire de « codes de bonne conduite » contribuent à l'élaboration de discours sur des espaces distants, méconnus des acteurs auxquels ces argumentaires sont destinés, qui ne possèdent donc pas de véritables moyens de contrôler la vertu environnementale des entreprises. Le fait que les entreprises n'apportent jamais la preuve que les secteurs où elles s'implantent possèdent effectivement des niveaux relatifs de biodiversité inférieurs au reste du pays n'est ainsi jamais évalué ou mis en question.

Plus généralement, les argumentaires spatiaux portant sur la préservation de l'environnement relèvent clairement d'une adaptation rapide du secteur aux critiques qui lui sont adressées. Au Brésil il a été fortement attaqué pour sa pratique de créer des massifs de très grande taille fragmentant les écosystèmes et appauvrissant la biodiversité en interférant avec les flux génétiques des espèces animales et végétales. Dans le Rio Grande do Sul, l'expansion sylvicole a été réalisée sous forme de massifs certes de grande taille (plusieurs centaines d'hectares), mais de superficie inférieure à la moyenne brésilienne. Pour constituer leur patrimoine, les entreprises ont dû acquérir des terres fortement dispersées sur toute la moitié sud de l'Etat, n'arrivant pas à réunir toutes leurs propriétés dans un seul secteur du fait du refus de vendre de nombreux exploitants agricoles, mais aussi de l'hétérogénéité pédologique notable de la région. Les entreprises ont alors présenté comme le fruit d'une pratique écologiquement vertueuse ce qui n'était de fait que la conséquence de contraintes foncières, réinterprétant comme une stratégie spatiale volontaire un processus en réalité déterminé par les structures préexistantes de tenure et la diversité des conditions agronomiques de l'espace²³.

²² Outre sa mention sur les sites web des entreprises (cf note précédente), cet argumentaire est communément accepté dans les études d'impact destinées aux organismes internationaux de prêts. Dans une étude d'impact de 2003 portant sur deux projets d'usines de pâte à papier, il est ainsi mentionné : « Chacun des deux emplacements [pour les usines] possède un habitat modifié [...]. *Le développement des plantations dans la région est un facteur positif*, puisqu'elles fournissent une meilleure structure d'habitats, avec plus de niches pour une ample gamme de flore et de faune, *augmentant ainsi la biodiversité par rapport aux conditions actuelles des herbages* [...]. En somme, ces projets *améliorent la biodiversité, au lieu de la faire diminuer* » (Ecometrix Incorporated, 2003).

²³ Le gérant de l'entreprise brésilienne VCP Celulose e Papel brossait ainsi en 2005 l'histoire de l'entreprise dans l'Etat du Rio Grande do Sul : «VCP, lors de sa venue, s'est préoccupée d'acquérir des terres de façon discontinuée, au point qu'aujourd'hui, ses 65.000 ha de terre sont localisées dans 14 municipes [...]. Cette forme d'achat a été stratégique, évitant la question des grands massifs forestiers et réduisant l'impact environnemental» (discours, in : Hasse 2005, p 63).

Partager localement la ressource foncière : les discours d'inscription territoriale locale des entreprises transnationales

Un dernier type d'argumentaire à dimension spatiale devient, dans la seconde moitié des années 2000, central dans la politique de la filière-bois de la région platéenne. Il consiste à souligner l'articulation des systèmes de production sylvicoles aux activités locales, notamment à l'élevage. Malgré leur organisation spatiale dessinée avant tout pour un drainage vers l'extérieur du bois produit, calibrée pour être en prise avec les circuits internationaux d'échange du bois, les entreprises construisent un discours autour de l'idée que des synergies existent avec les « producteurs locaux » et les « communautés » qui résident autour de leurs plantations. Malgré les multiples travaux qui soulignent les faibles liaisons aval ou amont entre la sylviculture et le reste de l'économie de ces territoires (Barrenechea, Rodríguez-Miranda, Troncoso 2012, Gras et Solórzano 2008), le lobby du bois estime que le secteur a récemment franchi une étape et amorce son « enracinement » dans les territoires. Ce discours s'appuie sur deux pratiques alors en plein essor : d'une part, les entreprises reçoivent un très important cheptel bovin (secondairement ovin) sur les surfaces fourragères qui subsistent dans leurs propriétés entre les massifs plantés, louant ces surfaces à des éleveurs ; de l'autre, ces mêmes entreprises recourent de façon croissante à la location de terres chez des exploitants agriculteurs ou éleveurs, pour cultiver des arbres qui alimenteront leurs usines. Cette deuxième pratique, courante chez les sylviculteurs d'autres parties du monde, constitue une rupture notable dans le modèle productif de ceux de la région, jusqu'alors fondé sur la plantation en propriété. Elle permet à certaines entreprises d'obtenir jusqu'à 20% de leur bois sur des terres en location.

Ces deux figures de contrat entre de très grandes entreprises et des exploitants diversifient effectivement les modes de relations entre le secteur du bois et le reste des secteurs agraires. Elles sont présentées comme le signe incontestable d'un « enracinement » local de ces entreprises, la preuve que la « greffe » avec le reste de l'économie a pris, tant en Uruguay qu'au sud du Brésil²⁴. La décennie 2000 a été celle d'une réduction drastique du nombre d'éleveurs vivant de location de terres (*arrendatarios*), l'augmentation des baux les obligeant à vendre leurs troupeaux. En ouvrant leurs enclos à des éleveurs en quête d'espaces fourragers, les entreprises du bois se présentent alors comme des acteurs désireux de partager leurs considérables ressources avec leurs voisins (figure 7), offrant de nouvelles opportunités à des exploitants en manque de ressources. Certaines études (Gautreau, à paraître) montrent cependant qu'on ne peut attribuer de telles vertus à ces nouvelles formes de contrat. Tout d'abord, les bénéficiaires de

²⁴ Les accords passés avec des éleveurs sont notamment fortement valorisés comme des actions de « relation avec la communauté » dans les rapports de responsabilité sociale et environnementale publiés annuellement par les plus grandes entreprises. Celui de Stora Enso (2010, p. 19) est caractéristique de cet argumentaire: « Plutôt que de chercher à maximiser son gain, l'entreprise donne accès à ses terres à un prix raisonnable, et limite la superficie louée à chaque exploitant de façon que le plus grand nombre puisse y accéder. Derrière ce schéma, l'idée est de s'assurer que les communautés locales puissent tirer parti de l'opportunité d'utiliser les terres de l'entreprise ».

l'accès au pâturage sont très peu nombreux au regard des surfaces fourragères disponibles dans les propriétés sylvicoles, prouvant que seule une minorité d'entre eux réussit effectivement à obtenir des baux de pâturage²⁵. Diverses observations montrent que ce sont généralement les éleveurs les plus aisés qui réussissent à les obtenir, au détriment des plus petits exploitants²⁶. Enfin, les entreprises louent souvent leurs espaces fourragers à de grandes entreprises d'élevage agissant sur l'ensemble du territoire, et n'ayant donc pas de caractère local. Sous l'apparence d'un partage local des ressources, ces nouveaux contrats renforceraient donc surtout la segmentation des groupes d'éleveurs, une majorité d'entre eux restant exclue de la possibilité d'accroître leurs ressources. Des limites similaires affectent les contrats de plantation d'arbres chez des exploitants par les entreprises²⁷. Ce sont généralement des propriétaires possédant de grandes surfaces de terres qui acceptent de tels accords, et non pas les plus petits exploitants. Tant au Brésil où l'Etat appuie officiellement la plantation chez des tiers, qu'en Uruguay, les rares études disponibles montrent que le nombre total de bénéficiaires de ces contrats est réduit (Boscana et Varela 2011, Diesel et al. 2006). L'essor de cette pratique ne prouverait donc pas que le partage local de ressources entre entreprises et exploitants du voisinage soit devenu systématique.

Il est important de comprendre pourquoi ce type d'argumentaire de partage local des ressources foncières (et donc fourragères ou sylvicoles) émerge avec tant de force dans la seconde moitié des années 2000, alors que certaines pratiques comme le fait de recevoir du bétail dans les enclos boisés était déjà en place dès les années 1990, mais sans faire alors l'objet d'un tel discours. La recherche de légitimité reste, tout d'abord, primordiale (Cubbage et al. 2012). La différenciation spatiale des types de contrats passés avec des exploitants agricoles prouve l'importance que les grandes entreprises du bois accordent à ce type de transaction dans leurs stratégies d'acceptation sociale. L'entreprise UPM, par exemple, module les avantages accordés à ses partenaires en fonction de la distance de leur exploitation au centre de son espace de production (figure 8). Aux alentours de son usine, l'essentiel de ses plantations est exploité en propriété, le reste l'étant sous la modalité de contrats d'association extrêmement favorables aux exploitants agricoles avec lesquels ils sont passés²⁸. Au-delà d'une certaine distance, là où les

²⁵ Vers 2011 en Uruguay, Montes del Plata (joint-venture rassemblant en Uruguay Stora Enso et Arauco) traitait avec 274 éleveurs pâturant ses terres, pour une surface totale de terres de 250.000 hectares. A la même époque, UPM traitait avec 355 éleveurs pour une surface de terres de 220.000 hectares.

²⁶ Les entreprises cherchent à réduire le nombre de personnes avec lesquelles elles traitent, afin de simplifier la gestion de leurs enclos. La taille des surfaces qu'elles possèdent, souvent supérieures à plusieurs dizaines de milliers d'hectares, multiplierait effectivement le nombre de contrats. Il est généralement exigé que l'exploitant désirant louer des terres pour l'élevage puisse garantir un nombre minimum de bêtes, favorisant de fait les plus gros producteurs. Dans de rares cas, des petits producteurs réussissant à regrouper leurs bêtes peuvent également accéder aux enclos des entreprises. La précarité des contrats de location, marqués par une forte asymétrie en faveur de l'entreprise, est également une caractéristique dénoncée par certains observateurs (Carrquiry 2011).

²⁷ Vers 2011 au Rio Grande do Sul, VCP plantait en association avec 280 exploitants, et en Uruguay UPM avait passé 210 contrats de ce type, Montes del Plata 52.

²⁸ Accompagnement technique de la part de l'entreprise, garanties sur les prix d'achat, accès privilégié aux autres terres de l'entreprise pour faire pâturer son bétail.

enjeux d'une forte adhésion des « voisins » de l'entreprise sont moins prégnants, les contrats proposés ne sont plus que de simples contrats de location de terres à planter. L'argumentaire « localiste » développé dans les années 2000 cherche ainsi à acclimater ou « créoliser » aux yeux de la société une activité nouvelle dans la région, qui modifie radicalement paysages et pratiques, et doit montrer qu'elle peut se « normaliser » grâce aux liens qu'elle tisse avec des exploitants. Dans le Rio Grande do Sul en particulier, où la prégnance de la figure de l'élevage dans les expressions culturelles et les revendications identitaires est essentielle, l'enjeu de cette « créolisation » n'est pas anodin.

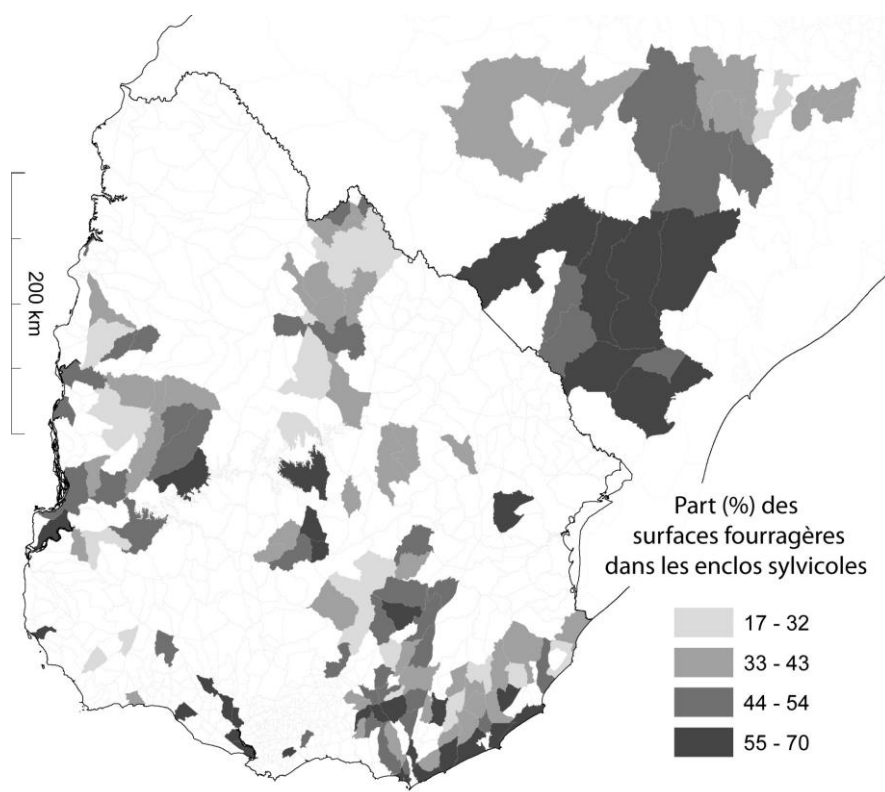


Figure 7. Pourcentage d'espace fourrager disponible dans les enclos sylvicoles en Uruguay et dans le Rio Grande do Sul (estimation pour 2009)²⁹.

²⁹ Source : Gautreau (à paraître).

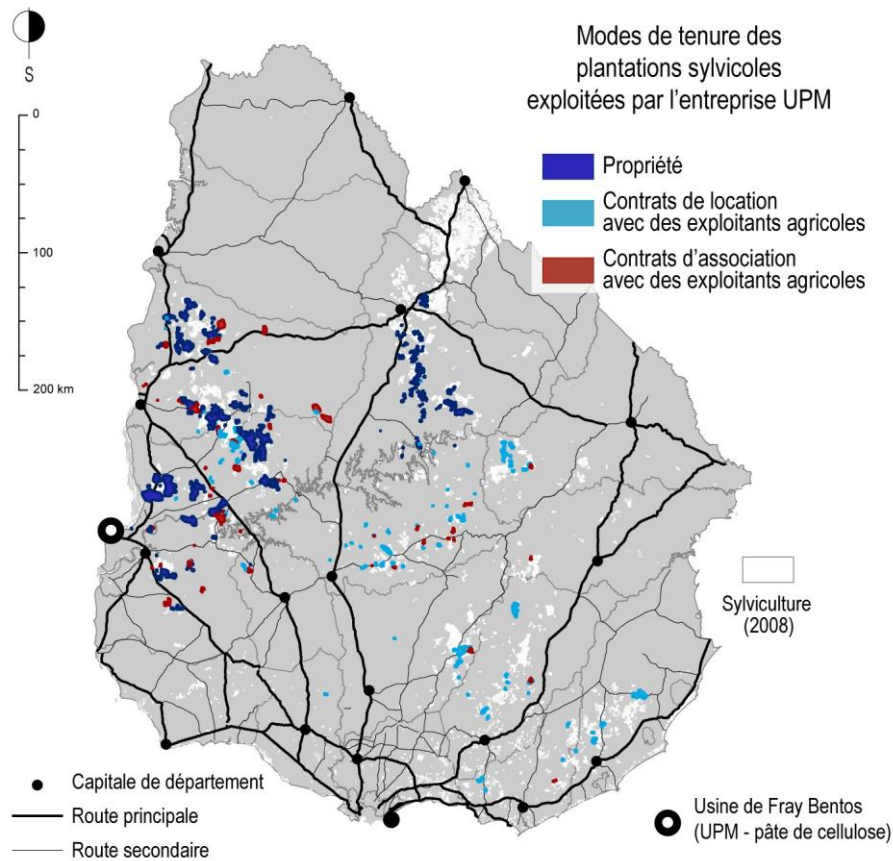


Figure 8. Différenciation spatiale des modes de tenure des plantations en fonction de la distance à la zone centrale de production : le cas de l'entreprise UPM en 2009³⁰.

Mais les raisons principales de l'émergence de ce discours localiste sont à chercher plutôt du côté des nouvelles contraintes auxquelles la filière-bois est progressivement confrontée dans le courant des années 2000. Avec l'intensification généralisée des productions et la concurrence entre activités agraires pour l'occupation des terres, la hausse du prix de la terre rend de plus en plus coûteuse l'acquisition de vastes surfaces à planter. La plupart des terres présentant le meilleur ratio entre leurs aptitudes sylvoles et leur prix ayant déjà été acquises, les entreprises doivent désormais prospecter des terres à plus fort potentiel, donc plus chères. Dans ce contexte, la location de terres chez des tiers est progressivement apparue comme un moyen permettant d'accroître les surfaces sylvoles en immobilisant moins de capitaux à court terme. Quand au développement de la réception de bétail, il s'agit également des conséquences de

³⁰ Source : Gautreau (à paraître).

l'accroissement de la compétition pour les ressources foncières. Face à la réduction des surfaces fourragères sous le coup de l'extension agricole (soja, sorgho, maïs) et sylvicoles, face à la réactivation des exportations de viande, la demande pour des terres de pâture s'accroît. Alors que le pâturage de leurs terres leur servait essentiellement, dans les années 1990, à réduire le risque d'incendie sous leurs plantations, les entreprises se rendent compte désormais qu'elles peuvent désormais en tirer de substantiels revenus. La décennie 2000 voit donc les transnationales dédier des efforts conséquents à la gestion de ces troupeaux. Ce revenu complémentaire est d'autant plus important que, suite à la crise de 2008, certaines entreprises sylvicoles souffrent de problèmes financiers, perdent certains marchés et éprouvent des difficultés à maintenir leur personnel³¹. Dans ce contexte, le renforcement des discours localistes peut être interprété comme l'une des facettes de la stratégie des entreprises pour sécuriser leur approvisionnement en bois et diversifier leurs revenus. Faisant d'une part de nécessité vertu, elles dépeignent sous les traits de démarches volontaires ces nouvelles formes de contrat que leur impose de fait l'évolution foncière des années 2000 Et l'évolution des cours agricoles mondiaux favorables aux grandes cultures. Elles tirent alors parti de cette nécessité pour démontrer leur inscription locale dans l'économie et les tissus sociaux, sécurisant sur le long terme leur présence en la normalisant et en la rendant plus acceptable.

Conclusion

L'étude de cas menée sur la filière bois de l'Uruguay et du Rio Grande do Sul permet de mieux dégager les logiques de constitution et les fonctions actuelles des argumentaires à dimension spatiale portés par des entreprises dépendantes de ressources difficilement délocalisables et pour l'exploitation desquelles des investissements importants ont dû être consentis. La recherche de légitimité pour ces entreprises fortement ancrées dans les territoires qu'elles investissent reste un objectif central du déploiement de ces argumentaires. Qu'ils soient « localistes » en cherchant à démontrer leur articulation au reste des acteurs locaux de l'économie, ou insistent sur l'optimisation productive des ressources foncières à échelle nationale, ces argumentaires cherchent à normaliser aux yeux de la société une activité nouvelle pour ces territoires. Mais ces arguments sont aussi employés pour signaler aux marchés que le Río de la Plata reste un espace à investir pour la sylviculture et les activités industrielles associées. En mobilisant des chiffres de surfaces théoriquement disponibles pour de nouvelles plantations (« sols de priorité forestière »), la filière procède à une sorte de « manufacture de l'abondance » foncière, qui vise à mobiliser des investisseurs à une période où cette ressource tend justement à

³¹ La crise financière postérieure à 2008 a drastiquement fait chuter les importations de bois des USA, destinées à la construction immobilière, affectant sévèrement les entreprises de panneaux de bois qui doivent dans certains cas suspendre leur production (en Uruguay, Weyerhaeuser).

se raréfier dans la région³². En avançant un discours d'optimisation écologique de l'espace par les grandes entreprises, on cherche à rassurer les investisseurs sur la dimension éthique ou durable de leur action. Enfin, les argumentaires à dimension spatiale permettent également de faire de nécessité vertu, attribuant à une démarche volontaire ce qui relève essentiellement de contraintes imposées. Interpréter la dispersion des massifs plantés comme une politique volontariste permettant d'éviter la fragmentation des écosystèmes, ou présenter les contrats avec des éleveurs comme une décision de partager ses ressources avec le voisinage, relèvent de cet objectif. L'ensemble de ces argumentaires se retrouve sous des formes très proches, tant en Uruguay qu'au Rio Grande do Sul.

Les logiques de constitution de ces argumentaires relèvent plus largement des logiques générales de construction des grands récits environnementaux contemporains. Des affirmations valables à certaines échelles sont appliquées à d'autres échelles auxquelles elles ne sont plus pertinentes (cas de la non-concurrence entre sylviculture et autres activités agraires) ; les affirmations portées par les entreprises ne sont pas vérifiables par les acteurs auxquels elles sont destinées (cas de l'optimisation écologique)³³ ; ces discours sont une construction née de la collaboration entre de multiples acteurs (notamment les pouvoirs publics favorables aux transnationales), et ne peuvent être correctement compris en tant que construction univoque des entreprises. Les exemples présentés dans ce chapitre montrent comment ces acteurs agissant simultanément dans des espaces et des arènes politiques dispersés et complexes que sont les transnationales ont développé des argumentaires spatiaux diversifiés et adaptables à la particularité de chaque contexte. C'est bien la cohérence globale de ces argumentaires –qu'ils soient « localistes » ou « optimisateurs »– qui fait leur force et leur utilité pour des secteurs transnationaux. La transférabilité de leurs logiques argumentative (de l'optimisation productive à l'optimisation écologique par exemple) en fait par ailleurs des outils très efficaces permettant aux entreprises de s'adapter à de multiples situations.

Mais au-delà de ces constats, nous avons voulu insister sur un aspect négligé de ces argumentaires, à savoir leur fonction d'adaptation à des contraintes croissantes d'accès aux ressources foncières. En les mobilisant, les entreprises anticipent ces contraintes dans les territoires où l'intensification agricole induit une saturation de l'espace et un accès plus complexe à la terre. Ces argumentaires deviennent donc des outils d'une gestion anticipatrice et adaptative des ressources foncières.

³² Cette expression est inspirée de l'expression « manufacture de la pénurie » (in Scoones et al. 2013), pour caractériser les discours (« scarcity narratives ») des investisseurs agricoles transnationaux qui élaborent l'image d'un monde qui va sous peu manquer de nourriture, pour mieux désigner des territoires où ces terres seraient disponibles comme étant inévitablement destinés à être mis en culture.

³³ Nous sommes ici face à un enjeu similaire à celui des capacités d'analyse des consommateurs face aux politiques de RSE (responsabilité sociale et environnementale) des entreprises qui investissent les pays en développement : Hommel (2006) estime que ces consommateurs n'ont pas ces capacités à évaluer correctement si l'action de l'entreprise correspond effectivement à ce qu'elle prétend réaliser sur le terrain.

Bibliographie

- W.N. Adger et al., "Advancing a political ecology of global environmental discourses", *Development and Change*, 32, 2001, p. 681-715
- H. Bafico, G. Michelin, *Después de 20 años de esfuerzo: ¿dónde está el sector forestal uruguayo y cuáles son sus problemas? Informe para la Sociedad de Productores Forestales*, Montevideo, 2011, 36 p.
- P. Barrenechea, A. Rodríguez-Miranda, C. Troncoso, "La cadena forestal maderera y su impacto en términos de desarrollo territorial: las economías de Tacuarembó y Rivera", dans : *Anuario OPYP 2012*, Montevideo, 2012, p. 349-364.
- B. Boidin, "Introduction. Les enjeux de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises dans les pays en développement », *Monde en développement*, 4, 2008, p. 7-12.
- M. Boscana Goires, F. Varela Casadey, *Factores que influyen en la incorporacion del rubro forestal en predios agropecuarios de los departamentos de Florida, Flores y Durazno*, Mémoire d'ingénieur agronome, Faculté d'agronomie, Université de la République, Uruguay, Montevideo, 2011, 157 p.
- R. Carrere, L. Lohman, *El papel del Sur. Plantaciones forestales en la estrategia papelera internacional*, Red Mexicana de Acción Frente al Libre Comercio, Instituto del Tercer Mundo, Montevideo, 1996, 282 p.
- R. Carriquiry, *Heterogeneidad y vulnerabilidad de explotaciones ganaderas en plantaciones forestales de Rivera*, Mémoire de maîtrise en sciences agraires, Faculté d'agronomie, Université de la République, Uruguay, Montevideo, 108 p.
- F. Cabbage et al., "Comparing silvopastoral systems and prospects in eight regions of the world", *Agroforest systems*. Special edition based on the 12th North American Agroforestry Conference, Athens, GA, June 4-9, 2011, mise en ligne le 5 février 2012, 12 p.
- V. Diesel et al., "Os impactos sociais dos programas de fomento florestal", *Revista Extensão Rural*, Ano XIII, 2006.
- N. Dudley et al., *The potential environmental and social impacts of a plantation project in Uruguay. With tools for planning and monitoring. Summary of a report for Stora Enso: August 2009*, Rapport de consultance, Equilibrium Research, 2009, 11 p.
- Ecometrix Incorporated, *Etude d'impact environnemental accumulatif – Usines de pâtes à papier en Uruguay. Annexe B : plantations*, International Financial Corporation, World Bank Group, 39 p (en espagnol).
- T. Forsyth, *Critical political ecology. The politics of environmental science*, Routledge, London - New York, 2003.
- P. Gautreau, *Revolución agraria y regulación ambiental. Geografía crítica de la 'forestación' en los campos de Uruguay, Rio Grande do Sul y Mesopotamia argentina*, Trilce, Montevideo, Uruguay, 2014, à paraître.
- P. Gautreau et G. Merslinsky, « Mouvements locaux, Etat et modèles de développement dans le conflit des usines de pâte à papier du fleuve Uruguay », *Problèmes d'Amérique Latine*, 70, 2008, p. 61-80.
- M. Goldman, *Imperial Nature: The World Bank and Struggle for Social Justice in the Age of Globalization*, Yale University Press, 2005, 360 p.
- N. Gras et F. Solórzano, *Contribución del sector forestal al desarrollo humano en el Uruguay en el período 2000-2006*, Mémoire de fin d'études, Faculté de sciences économiques et d'administration, Université de la République, Montevideo, 2008, 231 p.
- E. Gudynas, "Diez tesis urgentes sobre el nuevo extractivismo. Contextos y demandas bajo el Progresismo sudamericano actual", dans : *Extractivismo, política y sociedad*, CLAES, CAAP, Quito-Ecuador, 2009.
- M. Guibert et al. « Les nouvelles formes d'agriculture entrepreneuriales en Argentine et en Uruguay », *Economies et sociétés, série « Systèmes agroalimentaires*, 10/2011, 33, 2011, p.1813-1831.
- G. Hasse (éd.), *Reflorestamento e desenvolvimento sustentável. Perspectivas dos negócios com madeira no sul do Brasil. Síntese do seminário realizado em 30 de março de 2005 em Porto Alegre*, JA editores, Porto Alegre, 2005.
- T. Hommel, « Initiatives des entreprises à visée environnementale, sanitaire ou sociale. Typologie, déterminants et efficacité », *Idées pour le Débat* 16, 2006, 29 p.
- J. Ives, B. Messerli, *The Himalayan dilemma. Reconciling Development and Conservation*, Routledge, 1989, 324 p.
- M. Leach, R. Mearns, *The lie of the land: challenging received wisdom on the african environment*, James Carney, London, 1996, 256 p..

- G. Massuh, *Renunciar al bien común: extractivismo y (pos)desarrollo en América Latina*, Buenos Aires, Mardulce, 2012, 336 p.
- V. Morales Olmos et J. Siry, « Economic impact evaluation of Uruguay forest sector development policy », *Journal of forestry*, 107 (2), 2007, p. 63-68.
- R. Nalepa et D.M. Bauer, « Marginal lands: the role of remote sensing in constructing landscapes for agrofuel development », *Journal of Peasant studies*, 39, 2012, p. 403-422.
- K. Omeje, « Extractive Economies and Conflicts in the Global South: Re-Engaging Rentier Theory and Politics », dans: K. Omeje (éd.), *Extractive Economies and Conflicts in the Global South*, Ashgate, Londres, 2008, p. 1-25.
- G.E. Overbeck et al. « Brazil's Neglected Biome: the South Brazilian Campos », *Perspectives in Plant Ecology, Evolution and Systematics*, 9, 2007, p. 101-116.
- G. Rossi, *L'ingérence écologique. Environnement et développement rural du Nord au Sud*, CNRS Editions, Paris, 2000, 248 p.
- I. Scoones et al., « The politics of evidence: methodologies for understanding the global land rush », *Journal of Peasant Studies* 40, 2013, p. 69-483.
- M. Svampa, *Cambio de época*, Clacso-Siglo Veintiuno Editores, Buenos Aires, 2008, 240 p.
- Uruguay XXI, *Forestry industry. Investment opportunities in Uruguay*, Montevideo, 2010, 28 p.
- P. Vandergeest et N. Peluso, « Empires of Forestry: Professional Forestry and State Power in Southeast Asia (Part 1 & Part 2) », *Environment and History*, 12, 2006, p. 31-64 et p. 359-393.